

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 207-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET VISANT À PRÉCISER LE CADRE NORMATIF RELATIF À L'AGROTOURISME DANS LA MRC ROBERT-CLICHE, AINSI QU'À AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS PERMETTANT D'ASSURER LE PLEIN POTENTIEL ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE, TOUT EN FAVORISANT UNE SAINTE COHABITATION DES USAGES ET LE MAINTIEN DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE » est entré en vigueur le 24 octobre 2019;

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 208-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET VISANT À AJUSTER PLUSIEURS DISPOSITIONS NORMATIVES AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES MUNICIPALITÉS AINSI QU'À PRÉCISER L'INTERPRÉTATION ET ASSURER UNE MEILLEURE APPLICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC » est entré en vigueur le 21 novembre 2019;

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces règlements peut en faire la demande par courriel à l'adresse mrcrc@beaucerc.com ou s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107e Rue à Beauceville, ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville
Ce 2^e jour de décembre 2019



Jacques Bussières
Directeur général et Secrétaire-trésorier